

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération du Bureau de la CCI de Région Hauts-de-France en date du 19 septembre 2019, approuvant ledit protocole et autorisant le Président ou toute personne qui s'y substituerait, à le signer ,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Laurent DUFOUR**, Directeur du Pôle Immobilier Grand Lille / Artois, à l'effet de signer le protocole transactionnel à conclure avec la SCP Greffe Lille Métropole, la SARL DDI, la SELARL PETITDIDIER PRIoux, et la Société Mutuelle d'Assurance du BTP, en vue de mettre un terme amiable au litige consécutif aux travaux réalisés en 2013, des locaux de la SCP Greffe Lille Métropole, dont la CCI est propriétaire et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités y afférentes.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, 25 septembre 2019,

Philippe HOURDAIN
Président

